

**Service instructeur**  
Service de l'Environnement et de l'Agriculture

6<sup>ème</sup> **Commission** - N° CG-2012-6-6-2

**Service consulté**

**BUDGET PRIMITIF 2013**  
**AGRICULTURE**

Résumé : Le présent rapport regroupe l'ensemble des interventions de notre collectivité en faveur de l'activité agricole et du développement rural hormis les aides accordées pour une meilleure prise en compte de l'environnement dans les pratiques agricoles qui relèvent du rapport « Cadre de Vie ». Pour mener à bien les actions en faveur de l'activité agricole, il est proposé l'ouverture d'une autorisation de programme de 250 000 €, l'inscription de 1 340 000 € en crédits de paiement pour l'investissement, et l'inscription de 872 000 € en crédits de fonctionnement, le montant des recettes attendues étant de 207 000 €.

**I – C041 : Soutien économique à l'agriculture**

**(AP : 100 000 € - CP : 100 000 € - F : 717 000 € - R : 57 000 €)**

**I.1. Les conventions de partenariat avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin**

**(F : 535 000 €)**

Le Conseil Général cofinance des actions menées par la Chambre d'Agriculture et verse sa contribution au regard des travaux et des dépenses réellement effectués et contractualisés avec le Département. Ce partenariat est régi par une convention cadre triennale qui a été renouvelée en 2011, assortie de conventions annuelles d'exécution.

**Bilan 2012**

Le partenariat conventionné s'articule autour de deux thèmes :

- la compétitivité, à travers notamment :
  - l'observatoire économique permettant de connaître avec précision le niveau de rentabilité de chaque production, notamment par le calcul du prix de revient ; il permet à la Chambre d'Agriculture d'être particulièrement réactive au moment des crises (lait, chrysomèle,...)
  - le développement de l'agriculture biologique avec un effort particulier en élevage et en montagne vosgienne,

- la poursuite des plans qualité et l'appui technico-économique aux agriculteurs créateurs d'un nouvel atelier de transformation,
- les enjeux territoriaux et environnementaux, à travers en particulier :
  - les diagnostics GERPLAN,
  - la lutte contre les coulées de boue,
  - les opérations eau et territoire, renforcées sur les aires d'alimentation de captage,
  - le développement de combustibles alternatifs aux énergies fossiles (miscanthus).

### **Proposition 2013**

Dans la perspective de la poursuite de ce partenariat et afin de faciliter la gestion financière de ce dossier lié à une convention triennale, il vous est proposé :

- d'inscrire 535 000 € en fonctionnement (solde 2012 et acompte 2013)
- et de donner délégation à la Commission Permanente pour affecter ces crédits et valider la convention annuelle d'application 2013, qui s'inscrit dans les objectifs de la convention cadre triennale signée le 21 janvier 2011 reprenant les principaux thèmes traités en 2012 et rappelés ci-dessus.

#### **I.2. Encouragement à l'agriculture et au développement rural (F 145 000 €)**

Divers organismes agricoles et d'élevage peuvent bénéficier d'une subvention départementale pour leur fonctionnement, des équipements ou des actions de formation.

L'aide départementale est ciblée sur des actions précises concourant aux orientations du Conseil Général en la matière. En 2012, 18 organismes ont été aidés.

Il est proposé d'inscrire un crédit de fonctionnement de 145 000 € pour 2013 (150 000 €, en 2012), et de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes, après examen préalable de chaque dossier par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

#### **I.3. Soutien à l'apiculture (F 22 000 € - R 11 000 €)**

Suite au règlement n°1221/97 du Conseil de l'Union Européenne, la Confédération régionale des apiculteurs d'Alsace a été à l'initiative d'un programme européen triennal de développement de l'apiculture en Alsace, basé sur la lutte contre la varroatose qui s'est échelonné de 2000 à 2002, 2003 à 2005, 2006 à 2008 et 2009 à 2011.

Au BP 2012, un avis favorable a été donné pour la poursuite de ce programme de 2012 à 2014.

Lors du BP 2012 un crédit de 22 000 € a été prévu, 50% devant faire l'objet d'un remboursement de la part de l'Union Européenne.

Le montant du programme 2012 a finalement été de 17 157,71 €. Le remboursement de l'Union Européenne s'élèvera à environ 8 584 €.

Il est proposé d'inscrire pour 2013 un montant prévisionnel de 22 000 € de crédits de fonctionnement, 11 000 € en recettes, et de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier, affecter les crédits et valider si nécessaire la convention correspondante.

#### **1.4. Abattoir et investissement agricole direct (AP 100 000 € – CP 100 000 € – F 15 000 € – R 57 000 €)**

L'abattoir de CERNAY, propriété du Département, est exploité dans le cadre d'un contrat de délégation de service public (DSP) par une société d'exploitation qui emploie quinze personnes et dont l'actionnariat est composé d'associations agricoles (fermes auberges, bienvenue à la ferme...), d'éleveurs, de bouchers et de particuliers.

Cet abattoir multi espèces de proximité a permis de développer des filières courtes de vente directe aux particuliers dans le département. Plus de 1 500 apporteurs ont fait abattre 930 T en 2012. Les consommateurs sont assurés de bénéficier de la traçabilité de produits de qualité à partir d'animaux élevés dans la région. L'exploitant a développé ses prestations de transport (ramassage des animaux à la ferme et retour des carcasses), de découpe, de conditionnement (mise sous vide, caissettes...) lui permettant de limiter son déficit à 40 000 € en 2012 et ce malgré le fait que le tonnage d'équilibre estimé à 1 100 T ne soit pas atteint.

En 2012, le Département a réalisé 70 000 € d'investissement et de gros entretien sur l'abattoir de CERNAY. Les travaux ont principalement consisté en la mise en place d'une station de lavage hors gel, au renforcement du réseau de production de froid et à l'amélioration du compacteur des boues de la station de prétraitement.

Une scie de fente pour l'atelier de découpe, un nettoyeur haute pression et 200 crochets à viande supplémentaires ont été acquis. Par ailleurs, pour éviter une panne bloquante de la chaîne d'abattage, deux pinces à anesthésier complémentaires ont été mises à la disposition de l'exploitant.

Il a également fallu faire face à plusieurs fuites sur le réseau de production et de transport du froid qui ont occasionné 3 000 € de frais de réparation.

Enfin, le froid intense de cet hiver a provoqué des ruptures du réseau aérien d'alimentation en eau de la buanderie entraînant 4 000 € de travaux.

Pour 2013, il est proposé d'inscrire :

En investissement :

- 38 000 € d'investissement pour l'achat de matériel et d'amélioration de l'atelier de découpe : épiluseuse, rail de manutention, aiguillages, chariot pour abats...
- 60 000 € de travaux d'investissement et de gros entretien, de mise aux normes et de renforcement des installations : palan de relevage des animaux, barrières de contention, amélioration de la station de prétraitement des effluents,
- 2 000 € pour les insertions dans la presse.

En fonctionnement

- 15 000 € pour les travaux d'entretien imprévisibles incombant au Département,

En recettes

- 46 000 € pour la taxe d'usage de l'abattoir.

Au total, il est proposé d'inscrire pour le soutien économique à l'agriculture 717 000 € en fonctionnement, 100 000 € en AP, 100 000 € en CP ainsi que 57 000 € en recettes.

## **II - C042 : Aménagement foncier (AP : 100 000 € - CP : 590 000 € - F : 5 000 € )**

L'aménagement foncier, outre l'amélioration des conditions d'exploitation des propriétés rurales agricoles ou forestières, doit également contribuer à l'aménagement du territoire, à la réalisation d'ouvrages routiers ou ferroviaires, à la préservation des risques naturels et assurer la mise en valeur des espaces naturels ruraux et la protection du patrimoine rural et des paysages.

Le Code Rural et de la Pêche Maritime confie aux Départements la responsabilité globale de la conduite des procédures d'aménagement foncier depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2006 (suivi des procédures, de l'animation, du secrétariat des différentes Commissions Communales et de la Commission Départementale d'Aménagement Foncier (CCAF/CDAF) ainsi que du contentieux).

Le Département assure la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagements fonciers agricoles et forestiers et leurs études préalables, la maîtrise d'œuvre des échanges d'immeubles ruraux et de la réglementation des boisements et prend en charge les frais divers se rapportant à ces différentes opérations (rémunération des commissaires enquêteurs, défraiement des membres de la CDAF, frais d'insertion dans les journaux ...).

Le Département subventionne également les échanges d'immeubles ruraux, principalement dans le vignoble où des aménagements fonciers d'envergure sont difficiles à mener.

### **Bilan 2012**

#### Projet de déviation de la RD 419

##### *BALLERSDORF :*

Au cours de l'année a été finalisée l'acquisition des dernières surfaces nécessaires à l'emprise, estimée à 23 ha. Pour la fin 2012, le géomètre est en mesure de proposer un nouveau projet parcellaire

##### *DANNEMARIE :*

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique se sont achevées début 2012. 4 réunions de la Commission Communale d'Aménagement Foncier (CCAF) ont eu lieu, ainsi que l'enquête publique sur le périmètre et le mode d'aménagement foncier.

#### Aménagement foncier à ROUFFACH

Les études d'aménagement foncier, d'impact et d'hydraulique ont été lancées en 2012. Une attention particulière est portée sur l'amélioration de l'existant du point de vue hydraulique et environnemental.

En avril 2012, la première phase de l'étude pédologique engagée en 2011 a été présentée à la CCAF, qui s'y est référée pour établir son projet de classement des terres.

#### LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

##### *Rappel :*

*Pour les communes d'ETEIMBES et SCHWEIGHOUSE-THANN, l'ensemble de la zone agricole a été retenu dans les périmètres permettant ainsi des aménagements fonciers avec inclusion d'emprise. Il en est de même à SOPPE-LE-HAUT mais avec un périmètre qui couvre également la zone forestière, constituée en grande partie de petites propriétés privées morcelées très impactées par la LGV.*

*Pour les communes de BURNHAUPT-LE-HAUT et de REININGUE, seules les zones agricoles impactées directement par la LGV sont dans les périmètres. Les modes d'aménagement choisis sont donc des aménagements fonciers avec exclusion d'emprise.*

*Une convention a été signée le 27 septembre 2010, stipulant que Réseau Ferré de France (RFF) remboursera les dépenses engagées par le Département afin de mener à bien les opérations d'aménagement foncier décidées par les CCAF et estimées à 1 412 200 € TTC. Le montant final de la prise en charge sera arrêté au vu des décomptes définitifs des marchés.*

*- COMMUNES EN INCLUSION D'EMPRISE :*

Les acquisitions foncières seront finalisées fin octobre 2012. La SAFER a rétrocédé à RFF l'ensemble des terrains acquis pour son compte, soit 54 ha. Les surfaces ainsi mises à disposition devraient couvrir la quasi-totalité des besoins dans les trois communes ayant opté pour une procédure avec inclusion d'emprise. Aussi, plus aucun prélèvement, hormis éventuellement pour les travaux connexes, ne devrait être opéré sur les propriétaires de ces communes.

ETEIMBES

En début d'année l'arrêté préfectoral de prise de possession anticipée de l'emprise LGV par RFF a été pris. Les études hydrauliques sont en cours en partenariat entre le bureau d'études et les services du Département.

SCHWEIGHOUSE-THANN

L'année 2012 aura permis de finaliser les acquisitions foncières et en fin d'année un projet parcellaire pourra être présenté par le géomètre au Département.

SOPPE-LE-HAUT

La consultation sur le classement a permis de détecter des anomalies quant à la localisation des boisements sur les parcelles forestières entraînant des données erronées quant à l'estimation financière des dites parcelles. Il a été décidé, en accord avec RFF, le commissaire enquêteur et la CCAF, de faire une seconde consultation après avoir demandé au géomètre de réévaluer l'ensemble des parcelles boisées. Cette consultation pourrait avoir lieu en fin 2012, début 2013.

*- COMMUNES EN EXCLUSION D'EMPRISE :*

Dans les communes de REININGUE et de BURNHAUPT-LE-HAUT, la consultation sur la reconnaissance, le classement et l'évaluation des propriétés a eu lieu en mars-avril. Les CCAF se sont prononcées en juin sur les observations des propriétaires. Début septembre, les acquisitions des terrains par la SAFER pour le compte de propriétaires privés et du Syndicat de la Doller étaient finalisées. Aussi, les géomètres élaborent-ils actuellement le projet du nouveau parcellaire, ainsi que le programme des travaux connexes.

**Programmes à engager en 2013**

Aménagement Foncier lié au projet de déviation de la RD 419

BALLERSDORF :

En début d'année, la CCAF devrait prendre la décision de mise à l'enquête sur le nouveau projet parcellaire ainsi que sur le programme des travaux connexes, enquête qui se déroulerait vers la fin du 1er semestre. S'il n'y a aucune réclamation, le projet pourrait être présenté en Commission Départementale d'Aménagement Foncier en fin d'année.

#### DANNEMARIE :

Début 2013, l'arrêté du Président du Conseil Général ordonnant l'opération pourrait être pris sous condition que le projet routier soit finalisé et que les procès-verbaux d'arpentage de l'emprise routière soient réalisés. La consultation sur le classement pourra alors être lancée en milieu d'année et, en fin d'année, la CCAF définira, notamment, le nouveau réseau de chemins et de fossés.

#### Aménagement foncier à ROUFFACH

En début d'année, aura lieu une réunion de la CCAF pour présentation des résultats et décision de mise à l'enquête du périmètre et mode d'aménagement foncier, qui devrait se dérouler fin du 1er semestre. S'en suivra une réunion de la CCAF pour valider le projet et demander, le cas échéant, l'arrêté ordonnant l'aménagement foncier.

#### LGV (Ligne à Grande Vitesse) Rhin-Rhône

##### *- COMMUNES EN INCLUSION D'EMPRISE :*

#### ETEIMBES et SCHWEIGHOUSE-THANN

Une consultation informelle des propriétaires sur le nouveau projet parcellaire après avis du Service Environnement et Agriculture est prévue en début d'année. Elle sera suivie d'une CCAF qui devra décider de la mise à l'enquête du projet parcellaire ainsi que des travaux connexes. A la fin de l'été, le géomètre abornera le projet parcellaire afin de pouvoir organiser l'enquête publique en fin d'année ; la CCAF pourrait alors se pour valider le projet.

#### SOPPE-LE-HAUT

Sont prévus au cours de l'année l'examen des résultats de la consultation sur le classement, l'élaboration du programme des travaux connexes, suivi d'une consultation informelle des propriétaires sur le nouveau projet parcellaire. Avant la fin de l'année, la CCAF devrait se réunir pour approuver le classement et décider de sa mise à enquête.

##### *- COMMUNES EN EXCLUSION D'EMPRISE :*

Dans les communes de REININGUE et de BURNHAUPT-LE-HAUT, après la consultation informelle des propriétaires sur le nouveau projet parcellaire, aura lieu une réunion de CCAF pour la décision de mise à enquête, le cas échéant. C'est seulement après l'abornement du terrain, hors période culturale du maïs, que cette dernière pourra se dérouler. Elle est envisagée en fin d'année, voire début 2014.

#### Synthèse

L'ouverture d'une AP de 100 000 €, l'inscription d'un crédit de paiement de 590 000 € et de 5 000 € en fonctionnement sont sollicitées pour 2013 afin de pouvoir réaliser ces aménagements fonciers, couvrir les frais divers liés à ces opérations et continuer à subventionner les échanges d'immeubles ruraux.

Les demandes de paiement au titre des frais divers liés à l'aménagement foncier (frais de déplacement des membres de la CCAF, commissaires enquêteurs, publication dans les journaux ...) arrivent au coup par coup tout au long de l'année. Pour faciliter leur gestion, je vous propose, comme les années précédentes, de m'autoriser à affecter dès à présent les AP nécessaires au règlement de ces frais divers étant entendu qu'à l'issue de l'exercice les AP non consommées seront annulées.

### **III – C043 : Laboratoire vétérinaire départemental**

**(AP : 50 000 € - CP : 50 000 € - F : 150 000 € - R : 150 000 €)**

Sur le front des maladies animales réputées contagieuses (MRC), la fièvre catarrhale ovine (FCO) des ruminants n'étant pas réapparue après les campagnes de vaccination obligatoire de 2009 et 2010, l'épidémiologie a été réduite à partir d'août 2012. Cette surveillance est appelée à cesser en 2013 ou 2014, sauf résurgence ou infection par un nouveau sérotype.

De son côté, le Groupement de Défense Sanitaire du Haut-Rhin (GDS 68) maintient le dépistage systématique de la BVD (Bovine Viral Diarrhoea ou "maladie des muqueuses") par Polymerase Chain reaction (PCR) de mélange inter-cheptels lors des introductions de bovins, mis en place depuis 2008.

Après une forte progression en 2009 et 2010, les analyses de dépistage des salmonelloses dans les élevages de volailles se maintiennent au niveau de 2011 du fait de l'amélioration du niveau sanitaire, qui réduit le nombre de re-contrôles.

La demande d'analyses de radionucléides a baissé de 50 % en 2012, suite à la défection d'un important client privé disposant désormais de ressources propres. Les plans de surveillance pour le Ministère de l'Agriculture (DGAL), qui ne représentent actuellement que 4 % du volume analysé, devraient évoluer favorablement.

Ces diminutions d'activité sont compensées par le développement de l'épidémiologie des maladies des abeilles, pour lesquelles le LVD a bénéficié de nouveaux agréments, restreints désormais à quelques laboratoires. Depuis l'automne 2012, le LVD participe à un réseau pilote européen pour la recherche des causes de mortalité des colonies d'abeilles.

En 2012, le renouvellement de la convention d'accréditation par le COFRAC pour la période 2012-2017 a été obtenu pour les 3 programmes techniques du LVD.

Malgré d'importantes fluctuations entre secteurs techniques, l'activité du LVD en 2012 devrait être du même niveau qu'en 2010 et 2011, avec des recettes équivalentes.

### **Perspectives 2013**

Le secteur vétérinaire constitue le cœur du service public du LVD, en étant à la fois un service aux éleveurs, un acteur de la santé publique (rage, zoonoses) et une source précieuse d'informations sur la qualité de l'environnement. Cette dernière mission reste d'actualité dans le domaine de la contamination radioactive (produits importés du Japon), et de la recherche des causes de mortalité des abeilles.

En offrant un service de diagnostic financièrement abordable pour les éleveurs et autres détenteurs d'animaux, et en réalisant des investigations sur l'état sanitaire de la faune sauvage, le LVD assure une veille épidémiologique qui a démontré son utilité dans un passé récent : mise en évidence précoce de maladies gravissimes telles que peste porcine chez les sangliers, rage, salmonelloses, peste aviaire... Le LVD peut également évaluer l'impact de certaines maladies du bétail sur la faune sauvage (FCO, BVD, paratuberculose...), et détecter l'existence de réservoirs.

En raison du très bon niveau sanitaire atteint par les cheptels français, le Ministère de l'Agriculture (DGAL) réduit les opérations de prophylaxie des maladies bovines classiques ; brucellose et leucose sont ainsi passées à un rythme de contrôle quinquennal. Par contre, la prophylaxie obligatoire de la "Rhino-trachéite Infectieuse Bovine" (IBR), gérée par le GDS, concerne tous les bovins de plus de 24 mois. Il en résulte une gestion complexe des dossiers et un important travail administratif, alors que le nombre d'analyses et les recettes diminuent, l'Etat ne participant financièrement qu'au titre de la police sanitaire, pour les cheptels infectés ou en cours d'assainissement.

Les prévisions d'activités du LVD en 2013 demeurent comparables à celles de 2012 pour le secteur vétérinaire et la sérologie, la diminution des analyses FCO étant compensée par le dépistage des maladies des abeilles, démarré au 2<sup>e</sup> semestre 2012. Le LVD fait en effet partie des laboratoires du réseau de pathologie apicole et compte renforcer son expérience après transfert de méthodes de l'ANSES Sophia, laboratoire de référence. Dans ce même domaine de l'apiculture, le LVD se positionne vers de nouvelles analyses de composition des miels, d'autant que l'offre analytique française est faible pour les miels.

La résurgence régulière de maladies graves (rage importée) ou les risques pathologiques majeurs ("grippe aviaire") rendent nécessaire le maintien d'une veille épidémiologique, d'autant que de nouvelles maladies émergent régulièrement. Cette situation sanitaire évolutive implique d'assurer la réactivité du laboratoire par l'actualisation des connaissances et des techniques, et le maintien à jour voire l'évolution des équipements.

C'est pourquoi, une autorisation de programme de 50.000 € ainsi qu'un crédit de paiement de 50.000 € sont nécessaires en investissement pour maintenir le niveau de qualité des équipements du LVD et pour développer certaines analyses (biologie moléculaire, miels).

Pour le fonctionnement, il vous est proposé d'inscrire un montant de 150 000 €, sans augmentation par rapport au BP 2012. A ce montant, il convient d'ajouter les salaires des agents, les frais d'entretien et de fonctionnement du bâtiment qui sont estimés à 650 000 €.

Les dépenses prévisionnelles du LVD sont ainsi estimées au total à 50 000 € en investissement et à 800 000 € en fonctionnement, soit un total de 850 000 € pour 150 000 € de recettes prévisibles.

Les prestations assurées par le Laboratoire se traduisent par des recettes, facturées sur la base de tarifs proposés à votre approbation. Les tarifs n'ayant pas été réévalués depuis 2011, il vous est proposé une augmentation de 2% en 2013.

Les coûts proposés sont les coûts réels du laboratoire pour tous les secteurs où il existe une offre privée concurrentielle (radionucléides, dépistage des salmonelles en élevage de volailles). Par contre, pour les domaines de veille sanitaire et d'autopsie, le coût facturé représente une simple participation aux frais. En effet, une application du coût réel serait dissuasive pour les éleveurs et nuirait à notre connaissance au plus tôt et au plus proche du terrain des maladies, qui est la base de la veille sanitaire que nous effectuons. Pour ces prestations, je vous propose de poursuivre notre prise en charge de la majeure partie du coût, qui entraîne un déficit du LVD estimé à 700 000€ pour 2012.

En résumé je vous propose d'inscrire pour le LVD : 150 000 € en fonctionnement, 50 000 € en autorisation de programme et 50 000 € en crédits de paiement en investissement, et 150 000 € en recettes, le coût résiduel final du LVD étant estimé à 700 000 € en tenant compte des différentes charges du service (salaires, frais liés au bâtiment et aux fluides).

#### **IV – C044 : Développement rural** **(CP : 600 000 €)**

##### **IV.1 Programme de modernisation des bâtiments d'élevage (PMBE)**

Lors de sa réunion du 24 juin 2005, l'Assemblée Départementale a choisi d'intégrer son dispositif d'aide à la construction des bâtiments d'élevage dans le Plan de Modernisation des Bâtiments d'Élevage (PMBE de l'Etat). Cette intervention a été inscrite dans le contrat de projet 2007-2013 pour un montant total de 2 050 000 € et dans le volet régional du plan de développement rural hexagonal (PDRH), en maintenant les conditions d'intervention du Département, à savoir l'intégration paysagère. Le Département bénéficie ainsi d'un cofinancement de l'Europe (FEADER) pour une partie de ces crédits engagés dans le PMBE, le reste étant pris en charge en « top up » (sans cofinancement).

## **Bilan 2012**

13 bâtiments d'élevage ont été aidés pour un montant global de subventions de 160 000 €.

## **Proposition 2013**

Ce programme relevant d'une AP pluriannuelle engagée en 2007, aucune inscription complémentaire d'AP n'est nécessaire en 2013.

Compte tenu des engagements en cours et des paiements à venir pour les années antérieures, il vous est proposé d'inscrire 400 000 € de CP pour cette action en 2013.

## **IV.2 Plan végétal pour l'environnement (PVE)**

A l'instar du PMBE pour la filière élevage, l'Etat a souhaité mettre en place en 2006 un plan d'aide aux investissements pour la filière « grandes cultures », le plan végétal environnement (PVE). Comme le PMBE, le PVE associe les différents financeurs publics (Etat, collectivités, Agence de l'Eau), ce qui assure la cohérence des interventions et présente l'avantage d'être notifié à Bruxelles et d'être cofinancé par le Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER).

Lors du BP 2007, le Conseil Général a décidé d'intervenir sur les investissements relatifs à l'enjeu érosion, l'Etat, la Région et l'Agence de l'Eau intervenant sur les enjeux nitrates et produits phytosanitaires. Le soutien du Département porte ainsi sur l'acquisition de matériel de travail simplifié du sol, ce dernier limitant les phénomènes d'érosion.

Cette implication a été inscrite au contrat de projets et dans le volet régional (DRDR) du plan de développement rural hexagonal (PDRH).

Le paiement des aides PMBE et PVE se fait via l'Agence de Service et de Paiement (ASP), avec laquelle des conventions de paiement associées ont été signées.

## **Bilan 2012**

9 dossiers ont été aidés en 2012 pour un montant global de subventions de 22 700 €.

## **Proposition 2013**

Ce programme relevant d'une AP pluriannuelle engagée en 2007, aucune inscription complémentaire d'AP n'est nécessaire en 2013.

Compte tenu des engagements en cours, il vous est proposé d'inscrire 50 000 € de CP pour poursuivre ces actions en 2013.

## **IV.3 Politique « montagne »**

Lors de sa réunion du 29 juin 2007, l'Assemblée Départementale a validé les modalités d'intervention du Département dans le cadre de la convention Massif Vosgien 2007-2013 aux côtés de la Région Alsace et du Département du Bas-Rhin.

Dans ce cadre, le Département continuera à apporter son soutien à :

- la vente directe de produits fermiers,
- la promotion des produits titulaires d'une marque collective,
- la diversification des activités.

## **Bilan 2012**

12 dossiers ont été aidés pour un montant global de 122 300 €.

## **Proposition 2013**

Ce programme relevant d'une AP pluriannuelle engagée en 2007, aucune inscription complémentaire d'AP n'est nécessaire en 2013 (dernière année de la convention).

Compte tenu des engagements en cours, il vous est proposé d'inscrire 150 000 € de CP pour continuer à soutenir ces actions en 2013.

## **IV.4. Synthèse pour le Développement Rural**

Pour honorer nos engagements en matière de développement rural (IV.1 à IV.3) en 2013, 600 000 € de crédits de paiement sont nécessaires. Les AP ayant été engagées en 2007 pour la durée du programme de développement rural (3,15 M€), aucune AP complémentaire n'est nécessaire en 2013.

---

### **En conclusion, je vous propose :**

- d'inscrire, au titre du soutien économique à l'agriculture, une autorisation de programme de 100 000 €, un crédit de 100 000 € en investissement, un crédit en fonctionnement de 717 000 € et 57 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour affecter les crédits et valider la convention annuelle d'application 2013 avec la Chambre d'Agriculture du Haut-Rhin pour la mise en œuvre d'actions à définir,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour répartir les crédits entre les différents organismes agricoles et d'élevage, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver le dossier relatif aux actions en faveur de l'apiculture, affecter les crédits et si nécessaire valider la convention correspondante,
- d'approuver l'ouverture d'une autorisation de programme de 100 000 € pour 2013 au titre de l'aménagement foncier et d'inscrire 590 000 € en crédits de paiement et 5 000 € en fonctionnement,
- de m'autoriser à affecter les AP nécessaires au règlement des frais divers liés aux opérations d'aménagement foncier,
- de soumettre les dossiers d'échanges d'immeubles ruraux, après avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne, à la Commission Permanente pour affectation des crédits,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour approuver les dossiers techniques et décider de l'engagement des opérations de pré-étude, d'études d'impact et hydraulique et de l'engagement des consultations nécessaires,
- d'ouvrir, au titre du budget du Laboratoire Vétérinaire Départemental, une autorisation de programme de 50 000 € et d'inscrire un crédit de 50 000 € en investissement, 150 000 € en fonctionnement et 150 000 € en recettes, dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,

- d'approuver l'annexe 2 du rapport fixant les tarifs du Laboratoire Vétérinaire Départemental pour 2013,
- d'inscrire un crédit de 600 000 € en investissement pour 2013 au titre du développement rural dont la répartition figure dans le tableau joint en annexe 1,
- de donner délégation à la Commission Permanente pour décider de l'attribution des subventions après l'examen des dossiers par la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement, du Cadre de Vie et de la Montagne.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized initial 'C' followed by a vertical line and a horizontal stroke, with a small flourish at the end.

Charles BUTTNER

## BP 2013

## RAPPORT AGRICULTURE

## ANNEXE FINANCIERE

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2101	21	2153	928	C141		TX de maintenance Abattoir de Cernay	60 000,00 €
	21	2157				Acquisitions materiel Abattoir de Cernay	38 000,00 €
	20	2033				Frais d'insertion Abattoir de Cernay	2 000,00 €
			<b>AP 2013</b>	<b>100 000,00</b>		<b>TOTAL C041</b>	<b>100 000,00 €</b>

2114	4542102	45421	01	C442		AF DEVIATION DE LA RD 419	124 000,00 €
	4542103	45421				AF ELARGISSEMENT RD 18 BIS	120 000,00 €
	4542105	45421				AF LVG	335 000,00 €
	4542106	45421				AF LIAISON ALTKIRCH MULHOUSE BURNHAUPT LE BAS (AMB)	0,00 €
	4542101	45421				Aménagement foncier marchés et frais divers	2 000,00 €
	4542104	45421				Reglementation des boisements	9 000,00 €
			<b>AP 2013</b>	<b>100 000,00</b>		<b>TOTAL C042</b>	<b>590 000,00 €</b>

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2132	204	204181	74	C244		Developpement rural CNASEA Etudes	50 000,00 €
		204182				Developpement rural CNASEA Travaux	400 000,00 €
		20421				Developpement rural DROIT PRIVE Etudes	50 000,00 €
		20422				Developpement rural DROIT PRIVE Travaux	100 000,00 €
						<b>TOTAL C044</b>	<b>600 000,00 €</b>
<b>Total général Investissement du C04 (hors LVD)</b>							<b>1 290 000,00 €</b>

<b>TOTAL GENERAL INVESTISSEMENT DU SEA</b>	<b>1 290 000,00 €</b>
--	-----------------------

## 124 Laboratoire Vétérinaire Départemental

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2121	21	2188	921.1	C143		Acquisition de materiel outillage et mobilier	50 000,00 €
			<b>AP 2013</b>	<b>50 000,00</b>			

<b>TOTAL INVESTISSEMENT C043</b>	<b>50 000,00 €</b>
----------------------------------	--------------------

<b>TOTAL AP</b>	<b>250 000,00 €</b>
-----------------	---------------------

<b>TOTAL INVESTISSEMENT C043</b>	<b>1 340 000,00 €</b>
----------------------------------	-----------------------

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2107	65	6574	928	C741	C04	Apiculture Programme Européen	22 000,00 €
	65	6574	928	C741	C04	Encouragement à l'Agriculture et au Développement rural	145 000,00 €
2108	65	65738	928	C841	C04	Chambre de l'Agriculture AE 1 070 000€	535 000,00 €
2106	011	61558	928	C641	C04	Maintenance Abattoir de Cernay	15 000,00 €
2117	65	6574	738	C742	C04	EIR Echanges immeubles ruraux (privé)	5 000,00 €

<b>Total général fonctionnement du C04 (hors lvd)</b>	<b>722 000,00 €</b>
---	---------------------

<b>TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT DE SEA</b>	<b>722 000,00 €</b>
---	---------------------

124 Laboratoire Vétérinaire Départemental

N° de transpo	Chapitre	Nature	Fonction	Programme	Politique	libellé	Montant CP
2126	011	60668	921.1	C643	C04	Produits pharmaceutiques d'hygiène et appareillages	300,00 €
	011	60636	921.1	C643	C04	Habillement	500,00 €
	011	60628	921.1	C643	C04	Autres fournitures	95 000,00 €
	011	61558	921.1	C643	C04	Entretien de matériel, outillage et mobilier	7 000,00 €
	011	60632	921.1	C643	C04	Acquisition de petit matériel, outillage et mobilier	10 000,00 €
	011	611	921.1	C643	C04	Contrats et prestations avec des entreprises	26 000,00 €
	011	6182	921.1	C643	C04	Documentation générale	4 000,00 €
	011	6353	921.1	C643	C04	Impôts et taxes indirects	200,00 €
011	6156	921.1	C643	C04	Maintenance	7 000,00 €	
<b>TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT DU LVD C04</b>							<b>150 000,00 €</b>
<b>TOTAL GENERAL DU FONCTIONNEMENT DU C04</b>							<b>872 000,00 €</b>

N° de transpo	Service	Libellé du Service	Politique	Imputation	2012	Objet de la recette
2126	124	LVD	C643	70/7061/921,1	150 000,00 €	Recettes Laboratoire Départemental
2106	112	SEA	C641	70/7061/928	46 000,00 €	Redevance d'usage des abattoirs publics
2106	112	SEA	C641	74/74773/928	11 000,00 €	Apiculture
<b>TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT</b>					<b>207 000,00 €</b>	

## PRESTATIONS HORS ANALYSES

SERVICES DIVERS	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
frais administratifs (dossier)	FA	5,28	5,18	2,0%
déplacement pour ramassage : nous consulter - prix indicatif / km AR	D9	1,06	1,04	2,0%
Supplément MLRC (tenues + désinfection)	MRC	31,68	31,06	2,0%
fourniture kit Virocult	KVS	0,95	0,93	2,0%
Expertise, par heure	D10	126,72	124,24	2,0%
Enlèvement hors SPE < 20 kg	EQ3	36,24	35,53	2,0%
Enlèvement hors SPE 20-50 kg	EQ1	72,47	71,05	2,0%
Enlèvement hors SPE > 50 kg	EQ2	98,35	96,43	2,0%
Enlèvement rage / MRC (SPE)	EQR*	98,35	96,43	2,0%
Enlèvement équidé : à régler à l'équarisseur				
affranchissement Colissimo : prix coûtant selon poids				

PRELEVEMENTS	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
pour histologie, par flacon	D1	2,64	2,59	2,0%
diagnostic des maladies virales du chien	D2	9,50	9,32	2,0%
sur animal vivant	D3	5,28	5,18	2,0%
prélèvement trichines, par 1/2 h suppl. sur site	D15	31,06	30,45	2,0%
prélèvement salmonelles, par 1/2 h sur site	D16	31,06	30,45	2,0%

ENVOI A DES LABORATOIRES SPECIALISES (affranchissement en sus)	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
envoi de souche microbienne, par unité	D4	6,12	6,00	2,0%
envoi de sérums : de 1 à 4, par unité	D5	1,06	1,04	2,0%
envoi de sérums : à partir de 5, le lot	D11	6,13	6,01	2,0%
colisage réfrigéré	D6	6,13	6,01	2,0%
prélèvement pour toxicologie ou virologie	D7	6,13	6,01	2,0%
colisage non réfrigéré (histologie)	D12	3,70	3,62	2,0%

## ANALYSES NON VETERINAIRES

RADIONUCLEIDES	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Spectrométrie gamma	R1	59,16	58,00	2,0%
Préparation échantillon (broyage, parage, décorticage ...)	PE	5,28	5,18	2,0%
Forfait matrice de dilution	MD	10,56	10,35	2,0%
Forfait décontamination (infectieuse, chimique)	DEC	10,56	10,35	2,0%

ANALYSES DE MIELS	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Dosage de l'HMF, miel isolé	H 28	23,20	22,78	1,9%
Dosage de l'HMF, lot de miels (min. 5)	H 28b	10,56	10,35	2,0%
Analyse d'un miel dans le cadre du concours régional	H 29	21,00	20,50	2,4%
Analyse isolée d'un miel, sans dosage HMF	H 30	12,67	12,42	2,0%

## ANALYSES VETERINAIRES

## AUTOPSIE

	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Autopsie simple, sans examens complémentaires				
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	A1	15,30	15,00	2,0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	A2	20,40	20,00	2,0%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 20 kg)	A3	35,00	33,00	6,1%
Carnivore domestique GM (chien > 20 kg)	A3b	50,00	48,00	4,2%
Suidé jusqu'à 40 kg	A4	21,42	21,00	2,0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	A5	32,64	32,00	2,0%
Grands animaux 100 - 250 kg	A6	53,04	52,00	2,0%
Grands animaux > 250 kg	A11	105,06	103,00	2,0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration	A7	35,70	35,00	2,0%
Ouverture de la boîte crânienne / décérébration bovin	A7b	51,00	50,00	2,0%
Prélèvement de tête (rage)	A9	20,40	20,00	2,0%
Examen nécropsique d'un organe	A8	5,10	5,00	2,0%
Mesure de PH	H2	5,10	5,00	2,0%

## FORFAIT AUTOPSIE

	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Autopsie + coprologie + ensemencements à partir de 2 organes identifications bactériologiques - sauf antibiogramme				
Contrôle sanitaire lot de poussins (aspergillose salmonellose)	G2	63,36	62,12	2,0%
Petite volaille, oiseau de volière, NAC	G3	35,70	35,00	2,0%
Grosse volaille, lapin, petit mammifère	G4	42,84	42,00	2,0%
Carnivore domestique PM (chat, chien < 20 kg)	G10	57,00	55,00	3,6%
Carnivore domestique GM (chien > 20 kg)	G11	72,00	70,00	2,9%
Suidé jusqu'à 40 kg	G5	42,84	42,00	2,0%
Petit ruminant, suidé > 40 kg	G6	58,14	57,00	2,0%
Grands animaux 100 - 250 kg	G7	74,46	73,00	2,0%
Grands animaux > 250 kg	G12	147,90	145,00	2,0%
Avorton bovin, ovin, équin	G8	36,72	36,00	2,0%
Contrôle sanitaire rongeurs de laboratoire, par animal	CSR	86,70	85,00	2,0%

## PARASITOLOGIE

	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Réalisation d'un mélange de fécès (max. 5)	MF	3,70	3,62	2,0%
Recherche et numération après enrichissement (feces)	P2	9,30	9,20	1,1%
Examen parasitologique direct (feces)	P4	3,06	3,00	2,0%
Recherche de <b>Strongles pulmonaires</b> : technique de Baerman	P3	9,30	9,20	1,1%
Recherche de <b>Cryptosporidies</b> (directe)	P1	3,06	3,00	2,0%
Recherche et identification de <b>parasites externes</b>	P5	6,80	6,70	1,5%
Recherche de <b>Giardia</b> (Ridaquick)	P7	6,60	6,50	1,5%
Recherche d'E. multilocularis dans l'intestin	P8	31,62	31,00	2,0%
Bilan parasitologique des poissons	P9	15,61	15,30	2,0%
Autres examens parasitologiques	P10	12,24	12,00	2,0%

<b>** ABEILLES (toutes techniques sauf PCR)</b>				
<b>Nosémo</b> - ex. microscopique sur 60 abeilles (méthode OIE)	AB01	20,00	-	-
<b>Nosémo</b> - ex. microscopique sur 10 abeilles (méthode OIE)	AB02	8,00	-	-
<b>Nosémo</b> - quantification en cellule de Malassez (méthode OIE)	AB03	20,00	-	-
<b>Acariose</b> - ex. microscopique sur 200 abeilles (méthode OIE)	AB04	30,00	-	-
<b>Acariose</b> - ex. microscopique sur 20 abeilles (méthode LNR)	AB04	25,00	-	-
<b>Loques américaine et européenne</b> - ex. microscopique (méthode OIE)	AB05	10,00	-	-
<b>Vарroa</b> - ex. macroscopique sur abeilles / couvain (méthode LNR)	AB06	10,00	-	-
<b>Vарroa / Tropilaelaps</b> - comptage sur 300 abeilles (méthode OIE) - conservation des échantillons pendant 6 mois	AB07	20,00	-	-

## ANALYSES VETERINAIRES (suite)

PARASITOLOGIE (suite)	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
<b>** TRICHINES par lot (digestion pepsique)</b>				
échantillon 1 g - de 1 à 10	T11	33,00	33,00	0,0%
échantillon 1 g - de 11 à 50	T12	43,50	43,50	0,0%
échantillon 1 g - de 51 à 110	T13	72,50	72,50	0,0%
échantillon 5 g - de 1 à 10	T51	43,50	43,50	0,0%
échantillon 5 g - de 11 à 22	T52	72,50	72,50	0,0%
Forfait FDC 68, par sanglier (nb < 4, sinon lot)	T5	12,24	12,24	0,0%
<b>Alaria alata</b> - recherche par Baërmann individuel sur 30 g	ALAR01	20,00	-	-
<b>Alaria alata</b> - récolte pour confirmation ANSES, par éch.	ALAR02	7,00	-	-

** MYCOLOGIE	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Recherche de <b>Dermatophytes</b>	M1	11,03	10,81	2,0%
Recherche de <b>levures</b>	M2	11,03	10,81	2,0%
Recherche d' <b>Aspergillus</b>	M3	6,86	6,73	2,0%
Examen en lumière de Wood	P6	4,85	4,75	2,0%
Forfait recherche mycologique	M4	17,95	17,60	2,0%

VIROLOGIE, PCR (Analyses isolées) <i>(Remises possibles pour analyses en grand nombre)</i>	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
<b>Rotavirus /Coronavirus / E. coli K99 (ELISA)</b> , par fèces	V6	35,38	34,68	2,0%
<b>BVD/MD antigène E0 (ELISA)</b> , par prélèvement (organe, sang)	V7	11,00	11,00	0,0%
<b>BVD/MD antigène sur leucocytes</b>	V8	11,00	11,00	0,0%
<b>BVD/MD</b> par PCR temps réel (organe, sang)	PCBVDI	29,57	28,99	2,0%
<b>BVD/MD</b> par PCR temps réel (organe, sang) mél. 20	PCBVDM	41,00	41,00	0,0%
<b>Paratuberculose</b> par PCR temps réel (fèces)	PCRPTB	29,57	28,99	2,0%
<b>Echinococcus multilocularis</b> par PCR temps réel (fèces)	PCRECM	36,96	36,24	2,0%
<b>FCO</b> par RT-PCR temps réel (sang, organe)	PCRBT	36,00	36,00	0,0%
<b>Loques : identification Paenibacillus larvae / Melissococcus plutonius</b> par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabLAE	67,00	-	-
<b>Nosémose : identification N. apis / N. ceranae</b> par PCR conventionnelle (méthode LNR)	PCabN	63,00	-	-
<b>Virus du couvain sacciforme (SBV)</b> par RT-PCR conventionnelle	PCabSB	67,00	-	-
<b>Virus de la paralysie aigüe (ABPV)</b> par RT-PCR conventionnelle	PCabAP	67,00	-	-
<b>Virus de la maladie des ailes déformées (DWV)</b> par RT-PCR conventionnelle	PCabDW	67,00	-	-
<b>Virus de la paralysie chronique (CBPV)</b> par RT-PCR temps réel	PCabCP	74,00	-	-

## ANALYSES VETERINAIRES (suite)

BACTERIOLOGIE VETERINAIRE	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Bactérioscopie : Gram, Bleu de toluidine, Bleu de méthylène	B1	4,39	4,30	2,0%
Bactérioscopie : Ziehl, Köster	B2	10,40	10,20	2,0%
Ensemencement sur milieu usuel	B3	2,44	2,39	2,0%
Ensemencement sur milieu spécial ou enrichi	B4-B9	4,91	4,81	2,0%
Salmonelles : recherche par enrichissement (non COFRAC : 1 id)	B13	16,90	16,56	2,0%
Salmonelles - filière ponte : recherche dans l'environnement des élevages de volailles NFU47-100 (COFRAC), par prélèvement	NFU47100	26,20	25,80	1,6%
Salmonelles - filière chair : recherche dans l'environnement des élevages de volailles, méthode adaptée NFU47-100a (COFRAC), par prélèvement	NFU47100a	23,70	23,30	1,7%
Salmonelles : recherche chez les oiseaux NFU47-101 (COFRAC), par prélèvement	NFU47101	26,10	25,60	2,0%
Salmonelles NFU47-100 : supplément neutralisant, par éch.	SN	1,04	1,02	2,0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage complet	B15	29,57	28,99	2,0%
Salmonelles NFU47-100/101 : sérotypage orienté	B21	17,95	17,60	2,0%
Salmonelles : fourniture kit chiffonnette	KCH	3,27	3,21	2,0%
Salmonelles : fourniture paire stérilottes	ST	4,22	4,14	2,0%
Salmonelles : identification et sérotypage, frais d'envoi inclus	B15	29,57	28,99	2,0%
Recherche de <i>Listeria</i> dans l'encéphale par enrichissement	B14	26,40	25,88	2,0%
Dénombrement de <i>Clostridium</i> ou <i>E. coli</i> dans l'intestin	B16	11,62	11,39	2,0%
Sérotypage <i>Streptocoque, Escherichia coli</i>	B17	11,62	11,39	2,0%
Taylorella equigenitalis : recherche par culture NFU47-108 (COFRAC), par écouvillon	B18	35,90	35,20	2,0%
Taylorella equigenitalis : recherche par IF, par écouvillon	B18i	35,90	35,20	2,0%
Examen de la flore annexe, par écouvillon	B20	17,65	17,30	2,0%
Chlamydia psittaci : test Clearview, par organe	B50	20,91	20,50	2,0%
<b>Forfaits bactériologie</b>				
Antibiogramme (10 à 18 disques)	B25	22,00	21,75	1,1%
Forfait ensemencement (lait, pus, selles)	G10	17,95	17,60	2,0%
Forfait ensemencement + identification, sérotypage inclus	B11	50,00	49,70	0,6%
Forfait Entérite néonatale (cryptosporidies, coproculture, <i>E. coli</i> , rotavirus, coronavirus, <i>E. coli</i> K99, facteurs d'attachement <i>E. coli</i> )	V6	52,00	51,00	2,0%

SEROLOGIE (Analyses isolées) (Remises possibles pour analyses en grand nombre)	Code tarif	€HT 2013	€HT 2012	Delta 2013/2012 %
Brucellose : épreuve à l'antigène tamponné	SB1	1,47	1,44	2,0%
Brucellose : ELISA	SB2	6,13	6,01	2,0%
Brucellose : Fixation du complément	SB3	6,13	6,01	2,0%
Leucose bovine : ELISA mélange ou individuel	SL1	4,66	4,57	2,0%
IBR : ELISA	SI1	5,64	5,53	2,0%
BVD/MD : ELISA anticorps	SBV1	5,64	5,53	2,0%
Paratuberculose : ELISA anticorps	PT1	5,64	-	-
Hypodermose : ELISA mélange ou individuel	SH1	8,45	8,28	2,0%
Fièvre Catarrhale Ovine (FCO) : ELISA	SFCO1	5,28	5,18	2,0%
Conservation pendant 1 an, par sérum	CS	1,04	1,02	2,0%
Reprise de sérum en sérothèque	RS	1,04	1,02	2,0%
Traitement sérum sous-traité	TST	1,04	1,02	2,0%

## REMISES TARIFAIRES (sur contrat)

1 à 3 prélèvements / mois ou 20 à 49 prél. / an : 10 %

4 à 12 prélèvements / mois ou 50 à 150 prél. / an : 15 %

13 à 20 prélèvements / mois ou plus de 150 prél. / an : 20 %

Plus de 20 prélèvements / mois : 25 %

PCR : par série d'au moins 50 éch. ou à partir de 400 analyses dans l'année : 25 %